



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
25 juin 2007
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2007

10-14 septembre 2007, New York

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

**Décisions adoptées par le Conseil d'administration
à la session annuelle de 2007 (11-22 juin 2007)**

Table des matières

	<i>Page</i>
2007/13 Rapport sur les engagements financiers en faveur du FNUAP	3
2007/14 Allocation de crédit par anticipation au titre du budget d'appui biennal du FNUAP pour 2008-2009	3
2007/15 Examen de la politique du FNUAP en matière de recouvrement des coûts indirects.	4
2007/16 Rapport de synthèse 2004-2007 sur le plan de financement pluriannuel du FNUAP, et projet de plan stratégique pour 2008-2011	4
2007/17 État des engagements de financement envers le PNUD	5
2007/18 Rapport sur l'efficacité de la politique du PNUD en matière de recouvrement des coûts.	6
2007/19 Allocation de crédits par anticipation au titre du budget d'appui biennal du PNUD pour 2008-2009	7
2007/20 Allocation de crédits par anticipation au titre du budget d'appui biennal d'UNIFEM pour 2008-2009	8
2007/21 Rapport de synthèse 2004-2007 sur le plan de financement pluriannuel du FNUAP, et questions connexes	8
2007/22 Plan de financement pluriannuel : rapport de synthèse 2004-2006 sur l'action et les résultats du PNUD, et questions connexes	8
2007/23 Rapport de synthèse 2004-2007 sur le plan de financement pluriannuel d'UNIFEM	8
2007/24 Rapport annuel sur les activités d'évaluation du PNUD	9
2007/25 Rapport sur l'application du troisième cadre de coopération Sud-Sud, 2005-2007	10



2007/26	Plan de financement pluriannuel : rapport de synthèse 2004-2006 sur l'action et les résultats du PNUD, et questions connexes	11
2007/27	Rapport annuel du Directeur exécutif (UNOPS).	12
2007/28	Rapport annuel 2006 axé sur les résultats et partenariat stratégique entre le PNUD et le Fonds d'équipement des Nations Unies.	13
2007/29	Audit et contrôle internes : PNUD, FNUAP et UNOPS.	14
2007/30	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2007 .	15

2007/13

Rapport sur les engagements financiers en faveur du FNUAP

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur les engagements financiers en faveur du FNUAP (DP/FPA/2007/8), *accueille avec satisfaction* l'augmentation substantielle du niveau des ressources ordinaires du Fonds en 2006, ainsi que l'augmentation de ses recettes au titre du cofinancement en 2006, due notamment à l'augmentation des contributions d'un certain nombre de donateurs, et *se félicite* des contributions apportées par les pays bénéficiaires de programme, qui ont permis au FNUAP d'avoir un nombre record de donateurs;

2. *Souligne* que les ressources ordinaires sont indispensables pour préserver le caractère multilatéral, neutre et universel de l'action du FNUAP et *encourage* ce dernier à continuer de mobiliser des ressources ordinaires ainsi que des ressources supplémentaires pour ses programmes;

3. *Constate* que, pour maintenir et accroître le niveau de financement du FNUAP, les pays qui en ont les moyens devront intensifier leur effort de financement durant la période du plan stratégique pour 2008-2011;

4. *Engage* tous les pays qui en ont les moyens à verser leurs contributions en début d'année et à annoncer des contributions pluriannuelles;

5. *Souligne* que le FNUAP a besoin d'un soutien politique et financier vigoureux et d'un financement de base plus substantiel et prévisible afin de mieux aider les pays à intégrer pleinement les dispositions prises à la Conférence internationale sur la population et le développement à leurs stratégies et mesures de développement nationales.

15 juin 2007

2007/14

Allocation de crédit par anticipation au titre du budget d'appui biennal du FNUAP pour 2008-2009

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* une allocation de crédit par anticipation d'un mois pour janvier 2008, d'un montant de 9 millions de dollars, dans l'attente de l'approbation définitive du budget d'appui biennal du FNUAP pour 2008-2009;

2. *Décide* que ce crédit par anticipation sera intégré au budget d'appui biennal pour 2008-2009 et n'en constituera pas un complément.

15 juin 2007

2007/15

**Examen de la politique du FNUAP en matière
de recouvrement des coûts indirects**

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* sa décision 2005/12 sur le recouvrement des coûts indirects pour les dépenses cofinancées;
2. *Prend acte* du rapport publié sous la cote DP/FPA/2007/9 et de l'état de mise en œuvre de la nouvelle politique du FNUAP concernant le recouvrement des coûts;
3. *Réaffirme* que les ressources ordinaires, en raison de leur caractère non lié, sont d'une importance primordiale pour le FNUAP, et qu'elles ne devraient pas servir à subventionner l'appui à des projets et programmes financés par d'autres ressources;
4. *Se félicite* des progrès accomplis au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM) quant au plan d'harmonisation des politiques de recouvrement des coûts, et *encourage* le FNUAP à continuer de participer activement aux groupes de travail du GNUM sur cette question;
5. *Engage vivement* la Directrice exécutive du FNUAP à intensifier ses consultations avec le GNUM en vue de parvenir à une définition commune de ce qu'est un coût indirect;
6. *Encourage par ailleurs* le FNUAP à conférer avec le PNUD et l'UNICEF afin d'harmoniser les principes du recouvrement des coûts pour les contributions des pays bénéficiaires des programmes;
7. *Note* la transparence et la simplicité de la nouvelle politique de recouvrement des coûts, et *réaffirme* son approbation;
8. *Engage* le FNUAP à lui présenter dans le cadre de son budget d'appui biennal pour 2008-2009 des propositions sur la possibilité d'utiliser le recouvrement des coûts pour financer les fonctions de gestion et d'administration qui appuient l'exécution des programmes;
9. *Prie* le FNUAP de lui présenter à sa deuxième session ordinaire de 2009 un rapport sur l'état d'application de sa politique de recouvrement des coûts indirects.

15 juin 2007

2007/16

**Rapport de synthèse 2004-2007 sur le plan
de financement pluriannuel du FNUAP,
et projet de plan stratégique pour 2008-2011**

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du rapport de synthèse pour la période 2004-2007 concernant le Plan de financement pluriannuel du FNUAP (DP/FPA/2007/7 (Part 1), du bilan statistique (DP/FPA/2007/7, Part 1, Add.1), et du rapport conjoint du PNUD et du

FNUAP sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2006 (DP/2007/17/Add.1-DP/FPA/2007/7 (Part II);

2. *Prend note* des résultats présentés dans le rapport de synthèse, notamment des progrès accomplis au regard des six produits inscrits dans le cadre de résultats stratégiques;

3. *Prend note également* de l'analyse des enseignements tirés et *encourage* le FNUAP à en faire usage dans la formulation de son plan stratégique pour 2008-2011;

4. *Note avec satisfaction* le processus participatif et consultatif conduit par le FNUAP pour établir le projet de plan stratégique pour 2008-2011, le projet de descriptif de programme mondial et régional pour 2008-2011 et le projet de système d'allocation des ressources;

5. *Constate* les efforts déployés par le FNUAP pour renforcer la gestion axée sur les résultats et *invite* le FNUAP à poursuivre dans cette voie dans sa programmation;

6. *Note* la clarté de la structure du projet de plan stratégique pour 2008-2011;

7. *Engage* le FNUAP à rendre les indicateurs plus précis à tous les niveaux afin de mieux mesurer sa performance;

8. *Prie* le FNUAP de tenir compte de ses observations dans son plan stratégique pour 2008-2011, son programme mondial et régional pour 2008-2011 et son système d'allocation des ressources.

15 juin 2007

2007/17

État des engagements de financement envers le PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du rapport sur l'état des engagements au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes associés pour 2007 et au-delà (DP/2007/18);

2. *Constate avec inquiétude* qu'après avoir dépassé les objectifs de financement pour 2004 et 2005 le PNUD n'a pas été en mesure d'atteindre le troisième objectif de financement annuel (2006) de son deuxième plan de financement pluriannuel couvrant la période 2004-2007;

3. *Note avec satisfaction* que, selon les projections actuelles, l'objectif global de financement pluriannuel pour 2007 – dernière année du cycle en cours – est en passe d'être atteint;

4. *Souligne* que les ressources ordinaires constituent l'assise financière du PNUD, et *engage* tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à verser des contributions au titre des ressources ordinaires pour 2007;

5. *Encourage* les pays qui ont déjà versé leurs contributions à envisager de verser des contributions supplémentaires en 2007, s'ils sont en mesure de le faire, de manière à relancer l'effort de reconstitution des ressources ordinaires du PNUD;

6. *Encourage également* les États Membres à annoncer leurs contributions – sur une base pluriannuelle si possible – pour le nouveau cycle de planification couvrant la période 2008-2011, avec des calendriers de versements à date fixe, et à s'y tenir par la suite.

19 juin 2007

2007/18

Rapport sur l'efficacité de la politique du PNUD en matière de recouvrement des coûts

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* sa décision 2003/22, par laquelle il a approuvé les modalités de recouvrement des coûts en vigueur et *prend acte* du rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la politique de recouvrement des coûts (DP/2007/36), tout en notant qu'il ne contient pas d'informations suffisantes sur les dépenses encourues au titre de l'appui à la gestion, ainsi que demandé dans la décision 2006/30;

2. *Réitère* que les ressources ordinaires, en raison notamment de leur caractère non lié, constituent l'assise des activités opérationnelles du PNUD, et, à cet égard, *note avec inquiétude* la diminution de la part relative des ressources ordinaires dont dispose le PNUD, et *encourage* tous les donateurs à s'efforcer d'augmenter leurs contributions au titre des ressources ordinaires;

3. *Rappelle* les objectifs énoncés dans sa décision 2006/30, à savoir que toutes les ressources autres que les ressources ordinaires doivent appuyer les priorités définies dans le plan stratégique, et que les ressources ordinaires ne doivent pas servir à subventionner les dépenses d'appui à des programmes financés par d'autres ressources;

4. *Engage* le PNUD à fournir aux pays partenaires bénéficiant de ses programmes des renseignements détaillés sur les recettes et les dépenses au titre des coûts d'appui aux programmes dans les budgets des programmes de pays;

5. *Engage également* le PNUD à lui présenter, avec son budget d'appui biennal pour 2008-2009, une proposition sur l'affectation du recouvrement des coûts indirects à l'appui de l'exécution des programmes;

6. *Se félicite* des progrès enregistrés récemment quant à l'harmonisation de la politique de recouvrement des coûts au sein des organismes du Groupe des Nations Unies pour le développement, et *engage* l'Administrateur, en sa qualité de Président du GNUD et en concertation avec les autres organismes des Nations Unies, à s'employer à développer une approche commune du recouvrement des coûts pour la gestion des activités conjointes et la prestation des services;

7. *Encourage* le PNUD à intensifier ses consultations avec le FNUAP et l'UNICEF en vue de définir la méthode de calcul des coûts administratifs et d'harmoniser les principes relatifs au recouvrement des coûts pour les contributions des pays bénéficiant de programmes, de manière à assurer le recouvrement intégral

de tous les coûts liés à l'exécution des activités financées au moyen de ces contributions;

8. *Décide* que, pour l'instant :

a) Un taux de recouvrement de 7 % sera appliqué aux coûts d'appui indirects en ce qui concerne les nouvelles contributions de tiers;

b) Un taux standard de recouvrement de 3 % sera maintenu s'agissant des dépenses d'appui indirectes pour toutes les nouvelles contributions des pays bénéficiant de programmes;

9. *Décide* que le PNUD pourra continuer d'accorder des exemptions de recouvrement, sur la base d'un examen au cas par cas des priorités spécifiques, des modalités relatives à la diminution des coûts indirects et des objectifs d'harmonisation, et qu'il devra informer le Conseil de toute dérogation dans son rapport financier annuel;

10. *Prie* l'Administrateur d'examiner les accords-cadres existants et autres arrangements de cofinancement afin d'en aligner les dispositions sur la présente décision;

11. *Prie également* l'Administrateur de faire apparaître, dans le rapport financier annuel, les recettes provenant des contributions de tiers, les contributions des pays de programme et la gestion canalisée des fonds, l'affectation et le remboursement des ressources afférentes aux fonctions de gestion par le biais du budget d'appui annuel;

12. *Prie par ailleurs* l'Administrateur de lui faire rapport sur l'application de la politique de recouvrement des coûts, en indiquant notamment l'incidence des taux appliqués sur les ressources ordinaires et les autres ressources, ainsi que l'utilisation et l'affectation des coûts indirects recouverts et les options possibles de variation des taux compte tenu des modalités d'exécution et des dépenses de gestion, pour examen à sa deuxième session ordinaire de 2009 dans le cadre de l'examen à mi-parcours du plan stratégique et de la présentation du budget d'appui biennal pour 2010-2011.

19 juin 2007

2007/19

Allocation de crédit par anticipation au titre du budget d'appui biennal du PNUD pour 2008-2009

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* une allocation de crédit par anticipation au titre du budget d'appui pour janvier 2008, d'un montant de 31,5 millions de dollars, dans l'attente de l'approbation définitive du budget d'appui biennal du PNUD pour 2008-2009;

2. *Décide* que cette allocation sera intégrée au budget d'appui biennal pour 2008-2009 et n'en constituera pas un complément.

20 juin 2007

2007/20

Allocation de crédit par anticipation au titre du budget d'appui biennal d'UNIFEM pour 2008-2009

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* une allocation de crédit par anticipation au titre du budget d'appui pour janvier 2008, d'un montant de 1 million de dollars, dans l'attente de l'approbation définitive du budget d'appui biennal d'UNIFEM pour 2008-2009;

2. *Décide* que cette allocation sera intégrée au budget d'appui biennal pour 2008-2009 et n'en constituera pas un complément.

19 juin 2007

2007/21

Rapport de synthèse 2004-2007 sur le plan de financement pluriannuel du FNUAP et questions connexes

Le Conseil d'administration

1. Afin d'assurer l'accomplissement effectif et efficace du mandat du FNUAP, *prie* la Directrice exécutive de lui présenter, à sa deuxième session ordinaire de 2007, un rapport détaillé sur le cadre de responsabilités et les mécanismes de suivi et évaluation en vigueur au FNUAP.

20 juin 2007

2007/22

Plan de financement pluriannuel : rapport de synthèse 2004-2006 sur l'action et les résultats du PNUD, et questions connexes

Le Conseil d'administration

1. Afin d'assurer l'exécution efficace et efficiente du PNUD, *prie* l'Administrateur de lui présenter, à sa deuxième session ordinaire de 2007, un rapport détaillé sur le cadre de responsabilités et les mécanismes de suivi et évaluation en vigueur au PNUD.

21 juin 2007

2007/23

Rapport de synthèse 2004-2007 sur le plan de financement pluriannuel d'UNIFEM

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du rapport de synthèse concernant le plan de financement pluriannuel d'UNIFEM (DP/2007/35);

2. *Constate* l'appui apporté par UNIFEM aux pays bénéficiaires du programme qui s'emploient à atteindre les objectifs internationalement convenus en matière de développement, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, et à avancer sur d'autres fronts tels que le Programme d'action de Beijing, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et l'application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité;

3. *Prend acte* des différentes initiatives prises par UNIFEM pour appuyer l'examen triennal des activités opérationnelles, qu'il s'agisse des partenariats renforcés avec le PNUD et avec d'autres organismes des Nations Unies, ou de l'aide technique sur les questions d'égalité des sexes dans le cadre de la définition des orientations et des mécanismes de coordination du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD);

4. *Apprécie* le fait qu'UNIFEM préside l'équipe spéciale égalité des sexes du GNUD, et *engage* l'Administrateur du PNUD, en sa qualité de Président du GNUD, à faire en sorte que les initiatives prises par cette équipe pour renforcer l'obligation de parité et faire prévaloir l'égalité des sexes dans les équipes de pays des Nations Unies sont appuyées et relayées;

5. *Encourage* UNIFEM à mettre au point son plan stratégique pour 2008-2011 en tenant compte de ses résultats et réalisations ainsi que des enseignements tirés de son plan de financement pluriannuel pour 2004-2007, et *encourage également* UNIFEM à définir les mesures concrètes qui seront prises pour promouvoir l'égalité des sexes dans le système de coopération des Nations Unies pour le développement, lors de l'examen des résolutions 31/133 et 39/125 de l'Assemblée générale portant création d'UNIFEM;

6. *Demande* à UNIFEM de tenir compte de ses observations lors de l'établissement de son plan stratégique pour 2008-2011;

7. *Prend note* du fait que, malgré des ressources globalement supérieures aux prévisions, UNIFEM a pâti d'une absence d'engagements financiers pluriannuels et de la faible croissance des contributions de base qui l'ont empêché de planifier de manière adéquate, et *encourage* les États Membres qui en ont les moyens de faire en sorte que les ressources de base d'UNIFEM atteignent le montant cible de 40 millions de dollars en 2007;

8. *Engage* UNIFEM à examiner sa politique de recouvrement des coûts et à lui rendre compte des conclusions de cet examen à sa première session ordinaire de 2008.

21 juin 2007

2007/24

Rapport annuel sur les activités d'évaluation du PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du rapport annuel sur les activités d'évaluation du PNUD (DP/2007/21);

2. *Félicite* le PNUD des progrès accomplis dans l'application de la politique d'évaluation (2006/20), avec notamment l'institutionnalisation du système de

réponses de l'Administration, et *souligne* que l'indépendance du Bureau de l'évaluation et ses liens avec le Conseil d'administration conservent une importance primordiale;

3. *Engage* le PNUD à mieux utiliser l'évaluation en s'efforçant davantage d'y associer les parties prenantes nationales, de tenir compte du point de vue des gouvernements nationaux autant qu'il convient, de veiller au choix du moment de l'évaluation, d'appliquer les principes d'une saine planification, de diffuser largement les conclusions des évaluations dans une présentation standardisée et en employant un vocabulaire compris de tous;

4. *Exhorte* le PNUD à continuer de renforcer la capacité de ses bureaux régionaux et de pays à gérer les évaluations, et *souligne* la nécessité de planifier plus méthodiquement les évaluations, en identifiant également les ressources nécessaires et les sources de financement;

5. *Réaffirme* la nécessité d'intégrer des mécanismes de renforcement des capacités à toutes les phases des projets, de la conception et de l'exécution, et *invite* l'Administration du PNUD à redoubler d'efforts pour que les programmes et projets contiennent une composante renforcement des capacités de manière à améliorer la capacité de gestion des institutions d'exécution nationales dans une perspective de pérennité de cet acquis;

6. *Engage* le PNUD à continuer d'aider les pays bénéficiaires de ses programmes à acquérir des capacités d'évaluation sur le plan national, à mieux comprendre l'importance de l'évaluation comme base de connaissances et de choix de programmes, et *l'engage également* à s'assurer que les évaluations correspondent à la demande nationale;

7. *Invite* le PNUD à tenir compte des principales conclusions et des enseignements tirés d'évaluations antérieures dans l'établissement de son plan stratégique pour 2008-2011;

8. *Approuve* le projet de programme de travail du Bureau de l'évaluation pour 2007-2008, et *souligne* que les programmes de travail à venir doivent être clairement articulés avec le futur plan stratégique.

22 juin 2007

2007/25

Rapport sur l'application du troisième cadre de coopération Sud-Sud, 2005-2007

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du rapport sur l'application du troisième cadre de coopération Sud-Sud 2005-2007 (DP/2007/30);

2. *Encourage* le PNUD à mieux intégrer la coopération Sud-Sud durant l'exécution de son plan stratégique pour 2008-2011;

3. *Encourage également* le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud à promouvoir les initiatives de coopération Sud-Sud dans le système des Nations Unies pour l'aide au développement;

4. *Souligne* qu'il importe de continuer à promouvoir le renforcement des capacités, le partage des connaissances et la diffusion des meilleures pratiques et études dans le cadre des initiatives de coopération technique et économique appuyées par le Groupe spécial de coopération Sud-Sud, dans une perspective d'autonomie et viabilité à long terme;

5. *Invite* le Groupe spécial de la coopération Sud-Sud à travailler en coordination avec les organismes des Nations Unies compétents et instances régionales et multilatérales dès lors qu'il traite de domaines thématiques spécifiques;

6. *Souligne* le fait que l'application des trois plateformes d'appui au troisième cadre de coopération Sud-Sud mobilisera également les capacités locales disponibles dans les pays en développement;

7. *Engage* le Groupe spécial de la coopération Sud-Sud à redoubler d'efforts pour explorer et lancer d'autres initiatives innovantes de mobilisation des ressources, de manière à attirer des ressources supplémentaires, tant financières qu'en nature, qui viendront compléter les ressources ordinaires et les autres fonds de financement des activités impliquant une coopération Sud-Sud;

8. *Attend avec intérêt* le rapport de l'évaluation en cours de la coopération Sud-Sud et la réponse du PNUD, qui constituent l'un et l'autre d'importants outils pour poursuivre l'examen du rôle du PNUD dans la coopération Sud-Sud.

22 juin 2007

2007/26

**Plan de financement pluriannuel : rapport de synthèse
2004-2006 sur l'action et les résultats du PNUD,
et questions connexes**

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du rapport de synthèse concernant le plan de financement pluriannuel (PFP) du PNUD pour 2004-2006 (DP/2007/17);

2. *Prend note* des réalisations mentionnées dans ce rapport ainsi que des progrès inégaux enregistrés dans certains domaines d'intervention, et *prend note également* des informations fournies concernant les résultats et les ressources;

3. *Prend note* des enseignements tirés, et *réitère* l'espoir qu'ils seront intégrés dans le plan stratégique pour 2008-2011;

4. *Note* l'orientation stratégique renforcée des activités menées à bien dans le cadre des programmes grâce à la définition d'objectifs et de produits aux niveaux institutionnel et programmatique ainsi qu'à la réduction des filières services, et *note également* que le système de gestion axée sur les résultats qui sous-tend le PFP 2004-2007 demeure fragmenté et incomplet;

5. *Note par ailleurs* que les facteurs déterminants d'efficacité des activités de développement n'ont été qu'imparfaitement intégrés dans l'application du PFP 2004-2007, que la prise en main des projets par les pays, la coopération Sud-Sud et l'égalité des sexes n'ont pas été des priorités suffisamment prises en compte, et

insiste sur la nécessité de renforcer ces éléments dans le projet de plan stratégique pour 2008-2011;

6. *Note en outre* que la part des crédits affectés est demeurée largement supérieure à celle des ressources ordinaires du PNUD, ce qui réduit la capacité du PNUD à accomplir correctement son mandat à appuyer efficacement les programmes de développement des pays partenaires, et que les contributions non liées sont indispensables pour assurer la cohérence et l'harmonisation des activités opérationnelles de développement;

7. *Constate* avec préoccupation qu'en son état actuel, le projet de plan stratégique pour 2008-2011 ne tient pas suffisamment compte des points soulevés par les États Membres lors du processus consultatif, et *demande* par conséquent des consultations supplémentaires avec le Conseil d'administration, tout en soulignant également la nécessité de consulter dûment les principaux partenaires au sein des Nations Unies avant de parachever la mise au point de ce plan;

8. *Invite* le PNUD à se baser sur la résolution 59/250, par laquelle l'Assemblée générale définit les grandes orientations de la coopération pour le développement à l'échelle du système des Nations Unies ainsi que les modalités au niveau des pays, pour définir le cadre général d'action de son plan stratégique pour 2008-2011;

9. *Demande* que le projet de plan stratégique pour 2008-2011 tienne compte des avis et observations des États Membres et, dans ce contexte, *attend avec intérêt* la poursuite des discussions sur les divers chapitres du projet de plan stratégique.

21 juin 2007

2007/27

Rapport annuel du Directeur exécutif (UNOPS)

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du rapport annuel du Directeur exécutif sur les activités du Bureau des services d'appui aux projets (UNOPS) (DP/2007/31);

2. *Se félicite* des progrès réalisés par l'UNOPS avec l'adoption de mesures visant à améliorer son efficacité et sa productivité, conformément à sa stratégie opérationnelle;

3. *Prend note* de l'état des recettes et des dépenses pour 2006, et du fait que l'UNOPS a versé 8,9 millions de dollars à sa réserve opérationnelle;

4. *Prend note également* du volume élevé de nouvelles activités engagées en 2006, qui témoigne d'une confiance soutenue de la part des partenaires de l'UNOPS;

5. *Invite* le PNUD et l'UNOPS à s'employer en priorité à régler les problèmes encore en suspens touchant leur compte interfonds;

6. *Invite* le PNUD et l'UNOPS à lui communiquer, à sa deuxième session ordinaire de 2007, des détails supplémentaires sur le projet de fusion partielle de certaines fonctions du Bureau des services d'achat interorganisations au sein de

l'UNOPS, et de lui soumettre toutes observations et recommandations émanant du Comité de coordination de la gestion de l'UNOPS.

22 juin 2007

2007/28

Rapport annuel 2006 axé sur les résultats et partenariat stratégique entre le PNUD et le Fonds d'équipement des Nations Unies

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du rapport annuel axé sur les résultats (DP/2007/33) du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et du rapport intérimaire sur le partenariat stratégique PNUD-FENU (DP/2007/34);

2. *Note avec satisfaction* les progrès accomplis par le FENU quant à l'exécution de son plan institutionnel ainsi que les efforts déployés pour élargir la base de donateurs et mieux répartir les charges;

3. *S'inquiète* du fait que, malgré les résultats en progression de sa campagne 2006 de mobilisation des ressources, le FENU n'a pas atteint le montant cible qu'il s'était fixé;

4. *Se félicite* des progrès accomplis quant à l'intégration de la contribution du FENU dans les domaines de la gouvernance locale et de la microfinance au plan stratégique du PNUD pour 2008-2011;

5. *Invite* le PNUD et le FENU à fixer les derniers détails de leur partenariat stratégique en temps voulu pour lui présenter un rapport à ce sujet à sa première session ordinaire de 2008, notamment en ce qui concerne : a) l'intégration de la contribution du FENU au plan stratégique du PNUD pour 2008-2011; et b) la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels du partenariat, tels qu'ils figurent dans le document DP/2007/11;

6. *Demande à nouveau* au PNUD et au FENU de poursuivre leurs efforts afin d'obtenir des financements stables pour les activités du FENU, et les *invite* à mener à bien leurs consultations sur les stratégies de financement adéquates et les arrangements de programmation, et à lui présenter une proposition détaillée à sa deuxième session ordinaire de 2007;

7. *Souligne* la nécessité de renforcer la situation financière du FENU, et *demande à nouveau* aux pays donateurs et aux autres pays qui le peuvent d'augmenter durablement leur appui financier aux programmes et activités du FENU dans les pays les moins avancés;

8. *Invite* le FENU à l'informer de sa politique en matière de recouvrement des coûts et de lui faire rapport sur cette politique à sa première session ordinaire de 2008.

22 juin 2007

2007/29**Audit et contrôle internes : PNUD, FNUAP et UNOPS***Le Conseil d'administration*

1. *Prend acte* des rapports d'audit et de contrôle interne du PNUD (DP/2007/37) et du FNUAP (DP/FPA/2007/14), ainsi que du rapport du Bureau de l'audit et de la performance du PNUD sur les services d'audit fournis à l'UNOPS en 2006 (DP/2007/38);

2. *Se félicite* de la place faite aux grandes questions administratives récurrentes dans les rapports d'audit interne et de la clarté et de la présentation des recommandations et de la planification des audits fondée sur les risques;

3. *Exhorte* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à continuer de lui communiquer les réponses de leur administration respective, et *souligne* que la poursuite de cette pratique et l'amélioration constante de la fonction d'audit sont les garants du bon fonctionnement des contrôles internes;

4. *Rappelle* la résolution 59/250, par laquelle l'Assemblée générale a demandé aux organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement d'utiliser, dans la plus large mesure possible, les modalités de l'exécution nationale des projets et l'expertise et les techniques nationales disponibles, comme norme de la mise en œuvre des activités opérationnelles;

5. *Exhorte* le PNUD et le FNUAP à renforcer davantage la modalité d'exécution nationale en prenant des mesures pour corriger les risques opérationnels et les faiblesses identifiés dans les rapports d'audit, en prêtant une attention particulière au renforcement des capacités, et les *invite* l'un et l'autre à l'informer de l'application des mesures proposées;

6. *Prie également* l'Administrateur du PNUD de s'intéresser tout particulièrement aux risques liés au système Atlas, aux états de rapprochement bancaire et à la gestion des déficits des fonds d'affectation spéciale, et de l'informer des mesures prises pour atténuer ces risques;

7. *Prie par ailleurs* la Directrice exécutive du FNUAP d'étudier de près les risques liés aux procédures internes et à la technologie de l'information, et de l'informer des mesures prises pour atténuer ces risques;

8. *Engage vivement* la haute direction du PNUD et du FNUAP à appliquer les recommandations figurant dans les rapports d'audit, et *demande* au PNUD et au FNUAP de faire rapport sur ce point dans les réponses de leur administration respective, pour présentation à sa session annuelle de 2008;

9. *Prie* le Directeur exécutif de l'UNOPS de s'assurer que le nouveau mécanisme d'audit qui doit entrer en vigueur en juillet 2007 est efficace et dispose d'un personnel suffisant, et le *prie* en outre de lui faire rapport oralement sur le nouveau mécanisme d'audit à sa deuxième session ordinaire de 2007;

10. *Constate* que la responsabilisation et la transparence sont des éléments constitutifs de toute bonne gestion;

11. *Prie* l'Administrateur du PNUD et la Directrice exécutive du FNUAP de lui soumettre pour examen et approbation, à sa première session de 2008, un projet de politique en matière de contrôles définissant également les principes de

responsabilité et de transparence, ainsi que les obligations de communication et de confidentialité dans le cadre de la gestion des activités opérationnelles du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS. À cet égard, le Conseil d'administration *prie également* l'Administrateur du PNUD et la Directrice exécutive du FNUAP de le tenir régulièrement informé, notamment par un rapport oral à sa deuxième session ordinaire de 2007, des progrès accomplis dans la mise au point des composantes et des principes de la politique en matière de contrôles, avant de lui soumettre un projet de politique à sa première session ordinaire de 2008;

12. *Rappelle* l'existence des Comités consultatifs du PNUD et du FNUAP pour les questions d'audit, et *demande* que le rôle de ces comités, notamment leur indépendance, leurs rapports avec le Conseil d'administration et les procédures de nomination de leurs membres soient clarifiés dans la politique relative aux contrôles.

22 juin 2007

2007/30

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2007

Le Conseil d'administration

Rappelle que, lors de sa session annuelle de 2007, il a :

Point 1

Questions d'organisation

1. Adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail de sa session annuelle de 2007 (DP/2007/L.2);
2. Approuvé le rapport de sa première session ordinaire de 2007 (DP/2007/15) et le rectificatif (DP/2007/15/Corr.1); et
3. Approuvé le calendrier ci-après de ses sessions en 2007 et 2008 :

Deuxième session ordinaire 2007 :	10-14 septembre 2007
Élection du Bureau pour 2008 :	11 janvier 2008
Première session ordinaire de 2008 :	21-24 janvier 2008
Session annuelle 2008 :	2-13 juin 2007 (Genève)
Deuxième session ordinaire de 2008 :	8-12 septembre 2008
4. Adopté le plan de travail provisoire de sa deuxième session ordinaire de 2007.

Débat consacré au PNUD

Point 2

Rapport annuel de l'Administrateur

Adopté les décisions 2007/22 et 2007/26 relatives au rapport de synthèse 2004-2006 sur le plan de financement pluriannuel, et le rapport de synthèse sur les activités, les résultats et les questions connexes.

Pris acte du rapport conjoint du PNUD et du FNUAP sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2006 [DP/2007/17/Add.1-DP/FPA/2007/7 (Part II)].

Point 3

Engagements de financement (PNUD)

Adopté la décision 2007/17 relative à l'état des engagements de financement envers le PNUD.

Point 4

Plan stratégique du PNUD pour 2008-2011

Pris acte du projet de plan stratégique du PNUD pour 2008-2011 (DP/2007/19) et de la vision stratégique du PNUD sur l'assistance aux pays touchés par un conflit (DP/2007/20).

Point 5

Évaluation (PNUD)

Adopté la décision 2007/24 relative au rapport annuel sur l'évaluation.

Point 6

Rapport sur le développement humain

Pris note de l'état des consultations concernant le rapport sur le développement humain (DP/2007/28).

Point 7

Programmes de pays du PNUD et questions connexes

Pris note des projets de descriptif de programme de pays énumérés ci-après et des observations auxquelles ils ont donné lieu :

Afrique

Projet de descriptif de programme pour le Cameroun (DP/DCP/CMR/1)

Projet de descriptif de programme pour les Comores (DP/DCP/COM/1)

Projet de descriptif de programme pour la Guinée-Bissau (DP/DCP/GNB/1)

Projet de descriptif de programme pour le Lesotho (DP/DCP/LSO/1) et son rectificatif (DP/DCP/LSO/1/Corr.1)

Projet de descriptif de programme pour le Malawi (DP/DCP/MWI/1)

Projet de descriptif de programme pour le Mali (DP/DCP/MLI/1)

Projet de descriptif de programme pour la Sierra Leone (DP/DCP/SLE/1)

Asie et Pacifique

Projet de descriptif de programme pour le Bhoutan (DP/DCP/BTN/1)

Projet de descriptif de programme pour l'Inde (DP/DCP/IND/1)

Projet de descriptif de programme pour la Malaisie (DP/DCP/MYS/1)

Projet de descriptif de programme pour les Maldives (DP/DCP/MDV/1)

Projet de descriptif de programme pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée (DP/DCP/PNG/1)

Projet de descriptif de programme pour Sri Lanka (DP/DCP/LKA/1/Rev.1)

États arabes

Projet de descriptif de programme pour le Bahreïn (DP/DCP/BHR/1)

Projet de descriptif de programme pour Djibouti (DP/DCP/DJI/1)

Projet de descriptif de programme pour la Jordanie (DP/DCP/JOR/1)

Projet de descriptif de programme pour les Émirats arabes unis (DP/DCP/ARE/1)

Europe et Communauté d'États indépendants

Projet de descriptif de programme pour la Fédération de Russie (DP/DCP/RUS/2)

Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme pour la Bolivie (DP/DCP/BOL/1)

Projet de descriptif de programme pour Cuba (DP/DCP/CUB/1)

Projet de descriptif de programme pour le Suriname (DP/DCP/SUR/1)

Projet de descriptif de programme pour Trinité-et-Tobago (DP/DCP/TTO/1).

Pris acte de la première prorogation d'un an des programmes des pays suivants : Burundi, Côte d'Ivoire, Maurice, Niger, Nigéria et République du Congo (DP/2007/29).

Approuvé la troisième prorogation d'un an du programme du Timor-Leste; la deuxième prorogation d'un an du programme du Liban, et la première prorogation de deux ans du programme du Botswana (DP/2007/29).

Point 8

Coopération Sud-Sud

Adopté la décision 2007/25 relative à l'application du troisième cadre de coopération Sud-Sud, 2005-2007.

Point 9

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2007/27 relative au rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

Point 10

Fonds d'équipement des Nations Unies

Adopté la décision 2007/28 relative au rapport annuel 2006 axé sur les résultats et au partenariat stratégique entre le PNUD et le Fonds d'équipement des Nations Unies.

Point 11

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Adopté la décision 2007/23 relative au plan de financement pluriannuel 2004-2007 du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.

Point 12

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2007/18 relative au rapport sur l'efficacité de la politique du PNUD en matière de recouvrement des coûts.

Adopté la décision 2007/19 relative à l'allocation d'un crédit par anticipation au titre du budget d'appui biennal du PNUD pour 2008-2009. Noté que la demande d'UNIFEM concernant le report de la présentation de son budget d'appui biennal pour 2008-2009 à la première session ordinaire du Conseil d'administration en 2008 recoupait une demande du PNUD dans le même sens.

Adopté la décision 2007/20 sur l'allocation d'un crédit par anticipation au titre du budget d'appui biennal d'UNIFEM pour 2008-2009.

Débat consacré au FNUAP

Point 13 : Rapport annuel de la Directrice exécutive et

Point 16 : Projet de plan stratégique du FNUAP et questions connexes

Adopté les décisions 2007/16 et 2007/21 relatives au rapport de synthèse 2004-2007 sur le plan de financement pluriannuel du FNUAP et les questions connexes.

Pris acte du rapport conjoint du PNUD et du FNUAP sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2006 [DP/2007/17/Add.1-DP/FPA/2007/7 (Part II)].

Point 14

Engagements de financement envers le FNUAP

Adopté la décision 2007/13 concernant les engagements de financement en faveur du FNUAP.

Point 15

Programmes de pays du FNUAP et questions connexes

Pris note des projets de descriptif de programme de pays énumérés ci-après et des observations auxquels ils ont donné lieu :

Afrique

- Projet de descriptif de programme pour le Cameroun (DP/FPA/DCP/CMR/5)
- Projet de descriptif de programme pour les Comores (DP/FPA/DCP/COM/5)
- Projet de descriptif de programme pour la Guinée-Bissau (DP/FPA/DCP/GNB/5)
- Projet de descriptif de programme pour le Malawi (DP/FPA/DCP/MWI/6)
- Projet de descriptif de programme pour le Mali (DP/FPA/DCP/MLI/6)
- Projet de descriptif de programme pour la Sierra Leone (DP/FPA/DCP/SLE/4)

États arabes, Europe et Asie centrale

- Projet de descriptif de programme pour Djibouti (DP/FPA/DCP/DJB/3)
- Projet de descriptif de programme pour la Jordanie (DP/FPA/DCP/JOR/7)

Asie et le Pacifique

- Projet de descriptif de programme pour le Bhoutan (DP/FPA/DCP/BTN/5)
- Projet de descriptif de programme pour l'Inde (DP/FPA/DCP/IND/7)
- Projet de descriptif de programme pour les Maldives (DP/FPA/DCP/MDV/4)
- Projet de descriptif de programme pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée (DP/FPA/DCP/PNG/4)
- Projet de descriptif de programme pour Sri Lanka (DP/FPA/DCP/LKA/7)

Amérique latine et Caraïbes

- Projet de descriptif de programme pour la Bolivie (DP/FPA/DCP/BOL/4)
- Projet de descriptif de programme pour Cuba (DP/FPA/DCP/CUB/7) et son rectificatif (DP/FPA/DCP/CUB/7/Corr.1)

Pris note de la prorogation d'un an des programme pour le Burundi, la Côte d'Ivoire, le Niger et le Nigéria. Approuvé la prorogation de deux ans du programme pour le Botswana, la deuxième prorogation d'un an du programme pour Haïti, le Liban et le Soudan, et la troisième prorogation d'un an du programme pour le Timor-Leste.

Point 16**Plan stratégique du FNUAP et questions connexes**

Pris oralement la décision d'autoriser le FNUAP à établir son budget d'appui biennal 2008-2009 sur la base du scénario n° 3, figurant dans le rapport d'examen de la structure organisationnelle du FNUAP (projet de document daté du 30 mai 2007), et de reporter à sa deuxième session ordinaire de 2007 l'adoption officielle de la décision à prendre.

Point 19

Questions financières, budgétaires et administratives (FNUAP)

Adopté la décision 2007/14 relative à l'allocation d'un crédit par anticipation au titre du budget d'appui biennal du FNUAP pour 2008-2009.

Adopté la décision 2007/15 relative à l'examen de la politique du FNUAP en matière de recouvrement des coûts indirects.

Débat consacré conjointement au PNUD et au FNUAP

Point 17

Audit et contrôle internes

Adopté la décision 2007/29 relative aux activités d'audit et de contrôle internes du PNUD/FNUAP et de l'UNOPS.

Point 18

Visites sur le terrain

Pris note du rapport sur la visite faite conjointement par les membres des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM au Libéria (24 février-4 mars 2007).

Points 12 et 19 (suite)

Questions financières, budgétaires et administratives

Rappelé sa décision 2005/33; pris note de la présentation révisée du budget d'appui biennal sur la base du modèle non officiel de document budgétaire; et prié l'Administrateur du PNUD et la Directrice exécutive du FNUAP de lui présenter pour examen à sa deuxième session ordinaire de 2007 un avant-projet de budget d'appui biennal pour 2008-2011 axé sur les résultats et intégrant les données disponibles.

Point 20

Questions diverses

Tenu une séance d'information non officielle sur l'application des décisions et des recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida.

Tenu des consultations officieuses sur le projet de plan stratégique du PNUD pour 2008-2011.

Tenu des consultations officieuses sur le projet de plan stratégique d'UNIFEM pour 2008-2011.

Organisé une manifestation spéciale (PNUD) sur le bilan à mi-parcours de l'action en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement.

Plan de travail provisoire du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP

Deuxième session ordinaire de 2007 (10-14 septembre 2007, New York)

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
Lundi 10 septembre	10 heures- 13 heures	1	Questions d'organisation – Adoption de l'ordre du jour et approbation du plan de travail de la session – Adoption du rapport sur les travaux de la session annuelle de 2007 Débat consacré au PNUD Exposé de l'Administrateur du PNUD
		2	PNUD : questions financières, budgétaires et administratives – Examen annuel de la situation financière, 2006 – Renseignements sur les dépenses de coopération technique du système des Nations Unies en 2006 – Avant-projet de budget d'appui biennal
	15 heures- 18 heures	3	Plan stratégique du PNUD pour 2008-2011
		4	Arrangements concernant les programmes pour 2008-2011
Mardi 11 septembre	10 heures- 13 heures		Débat consacré au FNUAP Exposé de la Directrice exécutive du FNUAP
		8	FNUAP : questions financières, budgétaires et administratives – Examen annuel de la situation financière, 2006 – Avant-projet de budget d'appui biennal
	13 h 15-14 h 15		<i>Consultations officielles sur l'avant-projet de budget d'appui biennal du FNUAP</i>
	15 heures- 18 heures	9	Plan stratégique du FNUAP et questions connexes – Plan stratégique pour 2008-2011 – Programme mondial et régional pour 2008-2011 – Examen du système d'allocation des ressources – Suite donnée à l'examen de la structure organisationnelle
Mercredi 12 septembre	10 heures- 13 heures	10	FNUAP : programmes de pays et questions connexes – Approbation des programmes de pays – Projets de descriptif de programme de pays

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
	15 heures- 17 heures	6	Débat consacré au PNUD Programmes de pays du PNUD et questions connexes – Approbation de programmes de pays – Prorogation de programmes de pays – Documents de travail sur les programmes régionaux et de pays – Assistance au Myanmar
	17 heures-18 heures		<i>Consultations officielles sur les projets de décision</i>
Jeudi 13 septembre	10 heures 13 heures	5	UNIFEM – Plan stratégique d’UNIFEM pour 2008-2011
		7	UNOPS – Questions financières, budgétaires et administratives – UNOPS : rapport sur l’application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, 2004-2005
	15 heures- 17 heures		
	17 heures-18 heures		<i>Consultations officielles sur les projets de décision</i>
Vendredi 14 septembre	10 heures- 13 heures		Débat consacré conjointement au PNUD et au FNUAP
		13	Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du programme d’ONUSIDA – Rapport conjoint sur les suites données aux recommandations issues de la réunion du Conseil de coordination Visites sur le terrain
		14	– Rapport sur la mission commune au Mexique
	15 heures- 18 heures	15	Questions diverses – FEM : note de l’Administrateur concernant le projet d’amendement de l’Instrument – Adoption des décisions en suspens
		1	Questions d’organisation – Projet de plan de travail pour 2008 – Plan de travail provisoire de la première session ordinaire de 2008